



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 35214

Texte de la question

M. Pierre-Louis Fagniez attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le chômage élevé des jeunes, et plus généralement leurs difficultés à s'insérer dans la société. Le Gouvernement a déjà fait preuve d'un grand volontarisme politique pour aider les moins diplômés d'entre eux à sortir de la spirale de l'échec, en proposant notamment le contrat jeunes en entreprise. Celui-ci s'adresse en effet aux personnes de seize à vingt-deux ans dont le niveau de formation est inférieur au baccalauréat.

Malheureusement les jeunes diplômés ne sont pas épargnés, et ne trouvent pas toujours des débouchés conformes à leur qualification, parfois contraints de s'expatrier pour réussir. Les fonctions qualifiées, la recherche fondamentale ou appliquée, par l'impulsion qu'elles génèrent, constituent l'avenir de l'emploi d'une part, et de la grandeur de la France d'autre part. Or, ces dix dernières années, le taux des étudiants qui partent en Suisse, en Angleterre, en Allemagne ou aux Etats-Unis pour compléter leur formation par un post-doctorat et qui décident de ne pas revenir est déjà passé de 15 % à plus de 50 %. La fuite des futures élites pénalise lourdement notre pays dans un environnement fortement concurrentiel. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les actions qu'il pense engager afin de redonner espoir aux jeunes générations et leur permettre de s'épanouir professionnellement sur notre territoire. - Question transmise à M. le secrétaire d'Etat à l'insertion professionnelle des jeunes.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur le niveau élevé du chômage des jeunes et sur les difficultés des jeunes diplômés pour trouver des débouchés conformes à leur qualification. Depuis de nombreuses années, les statistiques du marché du travail indiquent que le taux de chômage des jeunes peu ou pas qualifiés est nettement plus important que celui des jeunes diplômés d'un niveau égal ou supérieur à bac + 2. La détérioration du marché de l'emploi à partir du printemps 2001 a rendu la situation des jeunes peu ou pas qualifiés particulièrement préoccupante. Ainsi, dès l'été 2002, les aides de l'État ont été mobilisées à leur profit. Leur insertion professionnelle sur un emploi stable dans le secteur marchand a été privilégiée. Le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE) a donc été créé, sous la forme d'une aide forfaitaire à hauteur des charges sociales patronales, versée mensuellement durant trois ans, à taux plein les deux premières années et avec un abattement de 50 % la troisième année. Il a permis à ce jour à plus de 150 000 jeunes d'être embauchés en CDI. L'action en direction des jeunes dans le cadre de la politique de l'emploi a été complétée à la fin de l'année dernière avec la mise en place du contrat d'insertion dans la vie sociale (CI VIS), afin de répondre à la diversité des difficultés rencontrées par les jeunes. Dans ce cadre, les régions peuvent contractualiser avec des jeunes d'un niveau de qualification inférieur à bac + 2 la construction d'un projet d'accès à l'emploi qui peut prendre plusieurs formes : accompagnement personnalisé et renforcé, aide à la création ou la reprise d'activité non salariée, embauche dans une association pour réaliser un projet à vocation sociale ou humanitaire. Le contrat de professionnalisation, voulu par les partenaires sociaux, mis en oeuvre à partir du 1er octobre prochain par les branches professionnelles en liaison avec les organismes de formation, favorisera également l'insertion professionnelle des jeunes en leur apportant une solution souple et adaptée

pour obtenir une qualification recherchée sur le marché du travail. Ces mesures témoignent de la volonté du Gouvernement d'accompagner l'insertion des jeunes dans l'emploi, notamment, celle des moins diplômés d'entre eux qui rencontrent le plus de difficultés pour entrer dans la vie active. Il s'agit là d'un enjeu majeur de cohésion sociale.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Louis Fagniez](#)

Circonscription : Val-de-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35214

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1715

Réponse publiée le : 3 août 2004, page 6092